

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale  
**Monsieur Philippe PIEREUSE, Directeur**  
*Direction des Monuments et des Sites –*  
*A.A.T.L.*  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/Réf. : SV/2272-0029/01/2011-255PR  
N/Réf. : AVL/CC/MSJ-2.3/s.513  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue Ransfort, 27. La Fonderie – Ancienne Compagnie des Bronzes.  
Réaménagement de certaines zones de l'ancienne Halle des Tourneur et de l'atelier de ponçage pour améliorer l'accueil et aménager une zone d'exposition permanente.  
**Demande d'avis de principe de la CRMS**  
(Gestionnaire du dossier à la DMS : Mme S. Valcke)

Suite à la réunion du 4 novembre 2011 et réponse à votre lettre du 22 novembre 2011 sous référence, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis de principe défavorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 18 janvier 2012 concernant l'objet susmentionné.

***Son avis est motivé par le fait que :***

- ***le projet ne correspond pas à l'esprit du site ;***
- ***outre que les transformations envisagées ne constituent pas une réelle amélioration de la situation existante, la Commission estime que la réponse à l'une des principales conditions du décret de reconnaissance muséale, à savoir l'installation d'une collection permanente, pourrait être obtenue par des interventions légères, sans recourir aux démolitions/reconstructions prévues par le projet;***
- ***les interventions prévues ne sont pas réversibles contrairement à celles réalisées à la fin des années 90 ;***
- ***le budget nécessaire à la réalisation de ces travaux, non indispensables, pourrait utilement être mis à profit pour permettre des travaux conservatoires de première urgence que le reste du site réclame depuis de longues années et pour permettre l'extension des activités, localisées actuellement dans la Halle des Tourneur, à la Grande Halle de Moulage qui pourrait, dans ce cadre, faire l'objet d'une restauration plus (même partielle) que souhaitable et réellement valorisante pour le site.***

#### **Historique du site**

Ce site industriel remarquable est sauvegardé en totalité, par arrêté du 22/05/1997, à l'exception de l'ancienne maison patronale, profondément transformée en bureaux et qui est uniquement sauvegardée pour ses façades et toiture.

Fondée à la moitié du XIXe siècle, c'est en [1862](#) que la Compagnie des bronzes installe, rue Ransfort à Molenbeek, ses ateliers de la rue d'Assaut (au pied de la cathédrale).

Le site se compose de plusieurs bâtiments, disposés autour d'une cour pavée, qui sont le fruit de campagnes de construction successives, dont les plus récents (1887 à 1912) sont dus à l'architecte Victor Tinant.

Spécialisée à l'origine dans la fabrication et le placement d'appareils d'éclairage public, la compagnie s'oriente à partir de [1870](#) vers la fonte d'œuvres d'art et de bronzes monumentaux. Cette dernière

activité lui permet d'acquérir une réputation internationale : certaines de ses réalisations se retrouvent dans le monde entier (grilles du zoo de New-York). Quantité de monuments bruxellois importants sortent également de ses ateliers (statuettes du Petit Sablon, monument de 't Serclaes, etc.).

À partir des années 1950, les commandes commencent à se faire rare jusqu'au jour de la dernière coulée en 1977 et la mise en faillite complète deux ans plus tard. Laissé à l'abandon, le site est racheté en 1981 par la Communauté française qui fait démolir partiellement ou totalement certains bâtiments menaçant de s'effondrer. Créée en 1983, l'asbl « la Fonderie », est chargée de l'aménagement d'un musée de l'histoire sociale et industrielle bruxelloise sur le site. L'asbl s'installe dans l'ancienne maison du directeur qui sera, dans ce cadre, rénovée en bureaux. En 2001, le Musée bruxellois de l'Industrie et du Travail ouvre ses portes. Il est installé dans la Halle des Tourneurs et l'ancien atelier de polissage adjacent, qui comptent parmi les plus anciens bâtiments du site (déjà visibles sur des plans de 1862). La restauration des bâtiments effectuée dans ce cadre à la fin des années 90 aura pour premier souci de conserver tout ce qui peut l'être. Seuls les murs trop instables pour être maintenus seront abattus (certains petits ateliers situés à l'arrière de la halle et de l'atelier de polissage).

Parmi les principales interventions réalisées lors de cette campagne de travaux, on compte la transformation de plusieurs baies de la façade sur cour de la halle (portes transformées en fenêtres et vice-versa), le placement de nouveaux châssis de belle qualité ainsi que d'une nouvelle couverture de toiture avec vélux pour éclairer la Halle des Dessinateurs (étage de la Halle des Tourneurs).

L'accueil du musée est aménagé dans l'ancien atelier de polissage qui conserve ses murs anciens. Ceux-ci sont surhaussés et coiffés d'une nouvelle toiture, s'inscrivant dans le prolongement de la toiture de la halle, et recouvrant également l'ancienne courette située à l'arrière de l'atelier. Les fermes de son ancienne charpente sont conservées et ces vestiges inclus dans les éléments de la charpente supportant la nouvelle toiture de cette travée, devenue plus large et plus haute qu'autrefois. Deux locaux de stockage ainsi que des sanitaires, de type container industriel, sont installés dans l'ancienne courette (désormais couverte). Un hall d'entrée est aménagé dans la travée séparant l'accueil de la cafétéria qui est construite sur les fondations de deux anciens ateliers (menuiserie et préparation des sables) sous lesquels se trouvent encore une ancienne cave voûtée. Dans ce hall est aménagé un escalier à volées droites avec palier en mezzanine donnant accès, à l'étage, à une salle de projection (au-dessus de la cafétéria) et à la Halle des Dessinateurs qui sert de salle d'exposition. Des sanitaires et un nouvel escalier sont également aménagés à l'autre extrémité de la halle, surmontés de bureaux aux étages.

Ce projet, respectueux du patrimoine, a fait l'objet d'un avis favorable de la CRMS en séance du 2 juillet 97. La Commission insistait toutefois, dans son avis conforme, pour que le projet de restauration global du site soit mené à bien.

### **Projet**

Le projet qui fait l'objet de la présente demande porte sur des transformations prévues dans le musée, destinées à répondre aux exigences du décret du 17 juillet 2002 de la Communauté française sur la reconnaissance et le subventionnement des musées. Afin de pouvoir bénéficier de subsides, la Fonderie doit répondre à une série de critères parmi lesquelles de bonnes conditions d'accueil du public et la présentation dans ses murs d'une exposition permanente, en plus des expositions temporaires qui y sont régulièrement programmées.

Un concours a été organisé par la Communauté française afin de sélectionner le projet le plus apte à répondre aux diverses exigences du décret.

L'auteur de projet chargé de la réalisation des travaux, a présenté, lors d'une réunion organisée le 4 novembre 2011 à La Fonderie, son avant-projet aux représentants des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale (CRMS et DMS), en présence également de représentants de la Communauté française. Il s'agit de l'avant-projet qui a été examiné par la CRMS lors de sa dernière séance plénière du 18/01/12.

Outre une nouvelle scénographie muséale prévue à l'étage de l'ancienne Halle des Tourneurs, permettant la présentation d'une collection permanente, le projet prévoit des interventions assez lourdes localisées aux deux extrémités de la halle et principalement dans l'ancien atelier de polissage ainsi que dans la travée de circulation adjacente qui ont été aménagées à la fin des années 90 : le

projet prévoit la destruction des murs anciens de l'atelier de polissage ainsi que la démolition de l'ascenseur actuel, des sanitaires, de l'escalier à volées droites avec sa mezzanine et de la petite salle de l'étage (adjacente à la Halle des Dessinateurs) avec suppression des vestiges de fermes conservés. Ces démolitions ont pour objectif de créer, au rez-de-chaussée, une zone d'accueil plus ouverte où serait aménagé un escalier en colimaçon et où un nouvel ascenseur serait placé à quelques mètres de son emplacement actuel. De nouveaux sanitaires seraient installés dans la cafétéria et un nouveau palier plus vaste serait aménagé à l'étage.

### **Avis de la CRMS**

La Commission ne peut souscrire à l'avant-projet de réaménagement proposé en raison des arguments énumérés en tête de cet avis qu'elle détaille ci-dessous.

#### **1. Esprit des lieux**

La Commission estime que le projet par son esthétisme affirmé, la nouvelle configuration de la zone d'accueil et la typologie de l'escalier à vis qui y est prévu, ne correspond pas à l'esprit industriel ni aux caractéristiques de la Halle des Tourneurs et plus globalement à celles du site dans lequel il est localisé. Elle observe que l'escalier à volées droites et les proportions des locaux tels qu'ils sont aménagés actuellement correspondent davantage à cet esprit.

Le plan d'implantation joint à la demande témoigne d'ailleurs de cette absence de compréhension ou de prise en considération du site dans son ensemble : seules la Halle des Tourneurs et la maison du directeur y sont représentées, tandis que les autres bâtiments dont la Grande Halle de Moulage sont remplacés par des figures géométriques aléatoires qui ne correspondent pas à la réalité.

En regard du caractère sauvegardé, en totalité, du site, précisément comme ensemble, la Commission demande que le plan d'implantation soit adéquatement corrigé afin de rendre à tous les bâtiments leurs proportions et place réelle sur la parcelle et que le document reflète une pleine compréhension des lieux.

#### **2. Amélioration de la situation existante**

Le principal critère qui conditionne la reconnaissance muséale et l'octroi des subsides y relatifs est la présentation d'une collection permanente dans de bonnes conditions.

Etant donné l'organisation actuelle des lieux, à savoir la présence de deux vastes salles d'expositions superposées, il semble tout à fait possible de rencontrer cette exigence sans devoir recourir aux démolition/reconstructions prévues par le projet d'autant que celles-ci ne contribuent pas à améliorer la situation existante de manière significative.

Concernant l'augmentation de la capacité de la zone d'accueil, il apparaît clairement que la démolition des murs anciens de l'atelier de polissage aurait pour conséquence de faire disparaître la volumétrie pourtant significative de ce petit atelier industriel, ce qui serait regrettable étant donné qu'il fait partie des constructions les plus anciennes du site (présent sur un plan de 1862). Dans la foulée, l'intervention ferait également disparaître les deux locaux de stockage, aménagés fin des années 90 à l'arrière de l'accueil. Cela serait d'autant plus mal indiqué que les espaces de rangement semblent déjà réellement faire défaut dans le musée alors qu'ils sont indispensables à son bon fonctionnement et qu'ils devraient au contraire être augmentés – ce qui n'est pas le cas dans le projet.

Il est à noter que l'escalier à vis projeté, outre qu'il pose des problèmes de sécurité et qu'il risque d'être refusé par le SIAMU, occasionne une perte de place conséquente. Il ne répond donc pas à l'objectif recherché d'augmenter la capacité d'accueil mais sert uniquement un parti esthétisant qui est étranger aux lieux.

Vu que la capacité spatiale de la Halle des Tourneurs et de l'atelier de ponçage n'est pas extensible et que l'acquisition de m<sup>2</sup> utiles pour l'accueil ne peut se faire qu'au détriment de m<sup>2</sup> de rangement pourtant indispensables, la Commission estime que, pour autant que l'augmentation des dimensions de l'accueil soit un point crucial, le projet devrait probablement connaître une nouvelle orientation qui

permette de résoudre le problème du manque d'espace disponible, à savoir l'extension des activités vers un autre bâtiment du site à restaurer (cf. point 4).

Toutefois, dans une vision plus modeste, l'installation d'une salle d'exposition permanente à l'étage (en conservant l'essentiel de la configuration actuelle des lieux) ne semble pas à exclure.

### 3. Réversibilité des interventions

La Commission observe que le mérite des aménagements réalisés à la fin des années 90 dans la Halle des Tourneurs résidait avant tout dans la démarche minimalisée poursuivie, compatible avec la conservation maximale du matériel existant et de l'esprit industriel du bâtiment/du site. Les démolitions ont été limitées au strict nécessaire et l'ensemble des interventions s'avère totalement réversible.

Le projet qui fait l'objet de la présente demande fait, par contre, disparaître des éléments historiques : murs et volume anciens, éléments de charpente récupérés. Il n'est, dans ce sens, par réversible, ce que la Commission déplore et décourage. En regard de la l'intérêt considérable du site et des objectifs de l'asbl La Fonderie, il convient, en effet, de conserver les vestiges historiques s'ils peuvent l'être.

### 4. Réorientation du projet

Les interventions prévues dans le cadre du présent projet démolissent une partie des aménagements qui ont été réalisés dans cette halle il y a une douzaine d'années à peine tandis qu'un matériel patrimonial très intéressant, présent sur le reste du site, est aujourd'hui entreposé à l'air libre et se dégrade alors qu'il devrait bénéficier au plus vite des mesures de conservation adéquates.

Dès lors, la Commission déplore que l'investissement consenti dans le cadre du présent projet soit utilisé pour démolir des aménagements récents et adéquats ainsi que pour servir une image architecturale qui n'est pas adaptée au site et qui ne sert pas le patrimoine.

Elle estime que le budget prévu pour la présente campagne de travaux pourrait plus utilement être employé à la restauration d'un autre bâtiment du site qui permettrait, si nécessaire, une réorganisation fonctionnelle des activités actuellement contenues de manière trop exiguë dans la maison du directeur (centre de documentation) et dans la Halle des Tourneurs (salles d'exposition, etc.). Dans ce cadre, la mise hors eau de l'ancienne grande Halle de Moulage, voisine de la Halle des Tourneurs, s'avère une piste qui mérite d'être explorée.

La CRMS se tient à la disposition du maître de l'ouvrage (la Communauté française) et de l'auteur de projet (Baukunst) pour les accompagner dans cette nouvelle réflexion et les rencontrer, pour se faire, dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copie à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke / M. H. Lelièvre  
- Commission de concertation de la Commune de Molenbeek  
- Fédération Wallonie-Bruxelles – Ministère de la Communauté française : Madame Chaponan, Directrice f.f. des infrastructures culturelles – Bd Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles  
- Baukunst – Monsieur Adrien Verschuere : rue de Hennin, 9 - 1050 Bruxelles